



Petits trains d'Autriche

Ce programme, exclusif à Groupe Voyages Québec, a été conçu aussi bien pour les amateurs de nature que de train. Vous découvrirez les paysages époustouflants de l'Autriche en Tyrol, de Salzbourg et de Kitzbühel, en train à vapeur, à crémaillère, en autocar et en bateau. Traversez de petites villes pleines de charme et voyez de magnifiques lacs aux eaux turquoise dans des décors grandioses. Ne manquez pas les charmantes villes d'Innsbruck et de Salzbourg. Votre voyage se terminera par un séjour à Munich, capitale de la Bavière.



Maximum 25 voyageurs

11 jours | 18 repas

À partir de

-200\$

par pers. | occ. quad

Inclut un **SAVAIS** de 200\$ PERS
si réservé avec dépôt avant le insérer le 26 nov.

Informations supplémentaires

Merci de prendre note que les hôtels en Autriche n'ont pas toujours d'ascenseur.



Les Voyages Actifs et/ou Sportifs ne sont pas offerts aux Voyageurs d'âge mineur.

6. PRESTATIONS DE TRANSPORT ET DE REPAS

Rôle de GVQ :

Le Voyageur reconnaît et accepte ce qui suit : GVQ n'est pas un transporteur. GVQ n'agit qu'à titre d'intermédiaire auprès des Passagers voyageant par avion, train, autobus, bateau ou tout autre moyen de transport et auprès des transporteurs aériens, hôteliers, voyagistes, etc. et ne peut être tenue responsable des blessures, dommages ou pertes occasionnées en raison de négligence ou défaut de toute compagnie ou personne à fournir des prestations ou matériaux en ce qui a trait à ces dispositions.

L'achat de prestations aériennes sur les différents sites transactionnels de GVQ est assujéti aux conditions générales et aux politiques des compagnies aériennes. Lorsqu'un Voyageur donne son numéro de carte de

accompagnés

Pour les voyages de groupe accompagnés, à moins d'indication contraire, les prix sont basés sur un nombre de Voyageurs minimum selon le calcul lors de l'établissement des prix. Advenant un nombre insuffisant de Voyageurs, GVQ et/ou ses fournisseurs se réservent le droit d'annuler toute prestation touristique réservée et/ou achetée.

Le Voyageur sera avisé dans les meilleurs délais et la responsabilité de GVQ et/ou ses fournisseurs se limite au remboursement du montant versé.

Des frais d'annulation par personne, basés sur le montant du Voyage, seront retenus et sont non-remboursables et non-transférables. Vous noterez que pendant le Voyage aucun remboursement ne sera effectué par GVQ.

AMÉRIQUE

Avec vol, plus de 65 jours avant le départ	Montant du dépôt*
Sans vol, plus de 45 jours avant le départ	* Voyage de moins de 500 \$, frais fixe de 50 \$
Avec vol, de 65 à 30 jours avant le départ	50 %
Sans vol, de 45 à 30 jours avant le départ	
29 jours et moins avant le départ	100 %

FRAIS D'ANNULATION

INTERNATIONAL

Plus de 65 jours avant le départ	Montant du dépôt
65 jours et moins avant le départ	100 %

CROISIÈRE FLUVIALE

Plus de 100 jours avant le départ	Montant du dépôt
100 jours et moins avant le départ	100 %

CROISIÈRE MARITIME

Plus de 130 jours avant le départ	Montant du dépôt
De 130 à 91 jours avant le départ	50 %
90 jours et moins avant le départ	100 %

10. MODIFICATION OU ANNULATION PAR GVQ

GVQ se réserve en tout temps le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de remplacer les prestations touristiques réservées et/ou acquises par des prestations touristiques comparables. En cas d'annulation par GVQ des prestations touristiques, la responsabilité de GVQ se limitera à rembourser les montants payés par le Voyageur pour les prestations annulées, à l'exception des annulations, changements et modifications causés par des forces majeures dont celles identifiées à l'article 17. Si des prestations touristiques comparables sont offertes, le Voyageur pourrait devoir déboursier des frais supplémentaires si les prestations touristiques comparables sont plus dispendieuses ou obtenir un remboursement si les prestations comparables sont moins dispendieuses. Si le Voyageur refuse avant le départ les prestations comparables offertes, le refus sera considéré comme une annulation imposée par GVQ et la responsabilité de GVQ se limitera à rembourser les montants payés par le Voyageur pour les prestations annulées, à l'exception des annulations, changements et modifications causés par des forces majeures dont celles identifiées à l'article 17.

La responsabilité de GVQ se limite uniquement aux achats effectués chez GVQ et/ou ses fournisseurs. GVQ n'assume aucune responsabilité pour toute autre réservation (ex : hébergement, spectacle, etc.) non exécutée par l'entremise de GVQ.

Advenant le cas où le paiement du Voyage a été chargé en devise étrangère sur la carte de crédit du Voyageur, la perte ou gain en taux de change résultant du remboursement est à la charge du Voyageur.

Raison inhabituelle, imprévisible et forces majeures

En cas de raison inhabituelle et/ou imprévisible, telles des forces majeures dont celles identifiées à l'article 17, GVQ pourra annuler, changer ou modifier l'entièreté ou une partie du Voyage. GVQ ne peut être tenue responsable de quelques dommages que ce soit causé par tel annulation, changement ou modification et aucun remboursement ne sera effectué au Voyageur pour les sommes ne pouvant être recouvrées par GVQ ou les frais déjà engagés par GVQ. GVQ s'engage à collaborer de bonne foi avec le Voyageur afin de lui permettre d'obtenir des prestations touristiques comparables à celles ayant été annulées, changées ou modifiées.

11. MODIFICATION D'ITINÉRAIRE DE CROISIÈRE, DE TRANSPORT AÉRIEN OU TERRESTRE

Les croisiéristes et transporteurs terrestres ou aériens peuvent en tout temps annuler ou modifier le nombre des escales ou des arrêts, modifier les durées des escales ou des arrêts, changer l'itinéraire complet ou annuler un transport sans préavis. Pour des raisons de sécurité de navigation, il est possible que l'itinéraire des croisières fluviales ou maritimes soit modifié selon la fluctuation du niveau d'eau ou autres situations ; certaines parties pourraient donc se faire par voie terrestre et en sont les seuls juges le capitaine et la compagnie de croisières. Pour de plus amples informations à ce sujet, GVQ vous réfère aux conditions générales de ces fournisseurs de prestations. GVQ n'exerçant aucun contrôle sur les croisiéristes et transporteurs terrestres ou aériens, GVQ ne pourra donc pas être tenue responsable pour toutes pertes au Voyageur dues à ces annulations ou changements et, le cas échéant, le Voyageur devra entreprendre tout recours directement à l'encontre des fournisseurs. Les escales manquées ne se qualifient pas pour un remboursement.

12. PHOTOGRAPHIES OU IMAGES

Toutes les photos, images, vidéos ou les autres types d'illustrations sont produites à titre indicatif seulement. Les prestations touristiques réelles peuvent varier des photos, images, vidéos ou autres types de reproductions présentés, que ce soit en raison des différentes catégories de prestations offertes, de la disponibilité, de la saison, de travaux, ou de toute autre cause.

13. PRESTATIONS NON-UTILISÉES

Aucun remboursement ne sera effectué pour toute prestation touristique non-utilisée. Si un Voyageur n'a pu utiliser une prestation touristique en raison de la faute d'un fournisseur de GVQ ou de tout autre tiers, le Voyageur devra exercer tous ses recours à

l'égard de ce tiers directement et à l'exclusion de GVQ.

14. PREUVE DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Il est de la responsabilité de tout Voyageur, incluant les enfants et les bébés le cas échéant, d'obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales pour les prestations touristiques réservées et/ou achetées, incluant dans les pays où des escales auront lieu. Ces documents peuvent varier selon le statut de citoyenneté, la destination et la situation particulière d'un individu. Pour la majorité des destinations, un passeport doit être valide minimalement 6 mois excédant la date de sortie du pays visité. Pour avoir de plus amples informations, le Voyageur peut contacter l'ambassade ou le bureau consulaire le plus proche du pays qui sera visité afin de recevoir des renseignements définitifs sur tous les documents de voyage requis. Des renseignements spécifiques sur la destination et sur les passagers sont également disponibles au www.voyage.gc.ca. Tous les frais pour obtenir les documents et preuves de citoyenneté exigés sont à la charge du Voyageur.

GVQ n'assume aucune responsabilité concernant les passeports, les visas, les autorisations, les autres documents de voyage ou toutes autres conditions requises ou refus d'accès par les pays visités ou les pays d'escales pour l'entrée et la sortie du pays.

Autorisation de voyage électronique (AVE) pour l'entrée au Canada en avion

En vertu du programme d'AVE (autorisation de voyage électronique) du Canada, les citoyens des pays autres que les États-Unis, qui n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada, devront obtenir une autorisation en ligne avant de venir au Canada en avion, sauf s'ils en sont dispensés. Cette condition d'entrée au Canada est obligatoire et des frais sont à payer pour l'examen de la demande. Il est possible de demander l'autorisation [via ce lien](#) ou de contacter un conseiller en voyages pour en connaître les modalités d'obtention ou de règlement.

Refus d'accès :

À défaut d'avoir en main les documents requis selon les conditions requises ou la législation applicable, les transporteurs ou les autorités compétentes pourront refuser l'accès ou l'entrée dans un pays à tout Voyageur et aucun remboursement ne pourra être obtenu. Un Voyageur qui détient toute la documentation requise peut également se voir refuser l'entrée dans un pays.

Casier judiciaire :

Le Voyageur qui détient un casier judiciaire peut se voir refuser l'entrée aux États-Unis et dans certains autres pays.

Mineur :

Un parent voyageant seul avec un enfant mineur devra présenter un document signé par l'autre parent autorisant le mineur à voyager. Habituellement, ce document se présente sous la forme d'une déclaration écrite sous serment mais les exigences peuvent varier d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du Voyageur d'obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales.

15. RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Expulsion :

Tout Voyageur qui s'inscrit sur un Voyage de GVQ accepte les conditions et politiques de GVQ et/ou du fournisseur de prestation. Dans le cas où un Voyageur aurait (1) une condition préjudiciable ou problématique, (2) une conduite préjudiciable, ou (3) une conduite déplacée envers les représentants et les employés de GVQ, les autres Voyageurs et usagers, les fournisseurs de prestations ou de biens, les représentants des fournisseurs de prestations ou de biens ou tout tiers, le Voyageur pourra être expulsé de toute prestation touristique ou de tout Voyage de groupe, soit par un représentant de GVQ et/ou un représentant du fournisseur de prestation, et ce, sans aucun avis préalable si la gravité des gestes ou de la situation le justifie. Le Voyageur expulsé n'aura droit à aucun remboursement par GVQ ni par le fournisseur de prestation et devra assumer seul tous les frais occasionnés par sa conduite ou condition, dont les frais de transport, de subsistance et d'hébergement supplémentaires pour son séjour ou son rapatriement.

Refus de service :

GVQ et les fournisseurs de prestations touristiques pourront refuser de fournir un service à tout Voyageur qui, notamment, ne se présente pas à l'heure requise pour pouvoir bénéficier du service, qui met en danger la sécurité du public, qui, de l'avis du fournisseur de prestation, pourrait encourir un risque pour lui-même- ou pour les tiers en participant à une prestation touristique, qui pourrait mettre en péril le bon déroulement d'une prestation touristique, qui n'a pas les documents requis pour bénéficier d'une prestation touristique ou dont les documents sont non-conformes, qui transporte des bagages non-conformes, qui transporte tout objet, bien, ou substance interdite ou réglementée, qui contrevient ou paraît contrevenir à une norme, un règlement ou une législation applicable ou qui n'a pas payé les coûts totaux des prestations touristiques. Le Voyageur n'aura droit à aucun remboursement si une prestation touristique lui est refusée pour l'un ou l'autre des motifs précités.

Condition physique et psychologique :

Le Voyageur a l'entière responsabilité d'évaluer ses conditions physiques et psychologiques afin de s'assurer de pouvoir participer en toute sécurité et d'être suffisamment autonome pour participer aux différentes prestations touristiques. Au besoin, le Voyageur doit s'adresser à un professionnel de la santé pour confirmer ses aptitudes à prendre part à une prestation touristique. GVQ se réserve le droit de questionner le Voyageur sur son aptitude à prendre part à une prestation touristique et à requérir l'obtention des preuves d'aptitudes d'un professionnel de la santé approprié pour pouvoir participer à une prestation touristique.

Si un Voyageur doute d'avoir les capacités requises pour effectuer une activité ou participer à une prestation touristique, il doit en aviser sans délai le représentant de GVQ et/ou le représentant du fournisseur et s'abstenir d'effectuer l'activité ou de participer à la prestation touristique.

Particularités quant aux Voyages Actifs et/ou Sportifs

Les prestations touristiques de type actif et sportif sont généralement accessibles à tout Voyageur en bonne condition physique et en bonne santé et âgées de + de 18 ans, et ne requièrent pas une forme physique exceptionnelle (voir www.gvqactif.ca) ni des connaissances techniques

particulières, mais tout Voyageur doit être prêt à fournir un effort physique raisonnable en relation avec les prestations touristiques choisies.

Médicaments :

Le Voyageur a la responsabilité de prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments nécessaires durant les prestations touristiques et de les transporter avec lui en tout temps. Le Voyageur a la responsabilité d'avoir en main toute la documentation requise pour pouvoir transporter des médicaments d'ordonnance.

Pour toute question relative aux vaccins, aux médicaments et aux risques pour la santé que pourrait comporter la visite de certains pays ou régions, le Voyageur doit communiquer directement avec la clinique du voyageur de sa région ou un professionnel de la santé approprié. GVQ et ses fournisseurs se dégagent de toute responsabilité relativement à ces informations et aux risques qui peuvent être encourus relativement aux vaccins, médicaments ou visites de certains pays ou de certaines régions. Les représentants de GVQ et leurs fournisseurs ne sont pas autorisés à offrir aucun soin particulier ni d'assistance médicale et GVQ ne prend aucune responsabilité concernant le transport et la gestion des médicaments du Voyageur.

Demandes ou besoins spéciaux :

Le Voyageur nécessitant des soins, une assistance, des équipements ou un traitement particulier doit en aviser GVQ avant l'achat ou la réservation puisque certaines prestations doivent être réservées à l'avance et que certaines prestations touristiques peuvent ne pas être adaptées ou disponibles selon les besoins particuliers d'un Voyageur. GVQ se réserve également le droit de refuser toute réservation ou inscription d'une ou de plusieurs personnes, sans avoir à fournir de motif.

GVQ n'a aucune accréditation ni les compétences pour les voyages nécessitant une attention particulière telles que, sans s'y limiter, une déficience visuelle, physique, psychologique ou pour tout autre besoin spécifique et ne peut accepter l'inscription du Voyageur.

À la réservation, le Voyageur est responsable d'aviser son conseiller en voyage de tout défi de mobilité, état de santé précaire, etc., afin que les informations soient transmises au fournisseur, mais ne peuvent être garantis par GVQ car ils sont à la discrétion du fournisseur de prestations touristiques et la décision finale leur revient. Il en est de même pour toute demande ou besoin spécial comme un étage, une vue, une alimentation spécifique, un lit d'appoint, un frigo, etc. Des frais additionnels peuvent être exigés et sont payables directement sur place ou avant le départ. Pour les réservations via les différents sites web de GVQ, il est obligatoire de formuler de telles demandes ou besoins spéciaux dans la section « Message ».

Allergies et intolérances :

Le Voyageur est responsable d'aviser son conseiller en voyage, au moment de la réservation ou le plus rapidement possible, de toute allergie, intolérance, diète spécifique, etc., afin que les informations soient transmises au fournisseur, mais sans toutefois les garantir puisque la décision finale revient au fournisseur de prestations.

Femmes enceintes :

Certaines destinations peuvent comporter des risques spécifiques pour les femmes enceintes, celles qui pourraient le devenir ou pour leur enfant à naître. De plus, certaines restrictions pourraient s'appliquer aux femmes enceintes. Il est de la responsabilité du Voyageur de s'informer des risques et restrictions spécifiques. GVQ n'assumera aucune responsabilité relativement à de tels risques et il appartient au Voyageur de prendre les précautions nécessaires. Il est également de la responsabilité du Voyageur de déclarer toute grossesse à GVQ, de votre agent de voyages.